



Débat
Public
Projet
Penly3

cahier d'acteurs n°29

Le CESR n'entend pas prendre position pour ou contre le nucléaire dans ce cahier d'acteurs. Suite au rappel des orientations qu'il a retenues dans son rapport sur les "Energies en Haute-Normandie" ¹ en 2007, le CESR souhaite contribuer à la réflexion en posant un certain nombre de questions après avoir présenté les arguments le plus souvent cités par les partisans et adversaires du projet EPR de Penly.

La position du CESR sur les énergies

Dans ce rapport, le CESR a affirmé clairement sa volonté de voir la Haute-Normandie continuer à jouer un rôle majeur dans la production d'énergies. Par cela, le CESR n'entendait pas nécessairement une production supplémentaire d'énergies, mais surtout une pleine participation à la diversification du bouquet énergétique. "C'est une condition incontournable de la sécurité des approvisionnements et du respect des engagements en matière d'énergies d'origine renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, la Haute-Normandie dispose de nombreux atouts : tradition énergétique, infrastructures de transport d'énergie, potentiel important en matière d'énergies nouvelles, etc."

"La Haute-Normandie doit porter autant d'efforts sur la réduction des consommations, la maîtrise de la demande et l'efficacité énergétique que sur la production". Le CESR a rappelé à cet égard que "l'énergie la moins chère est celle qu'on ne consomme pas". Qui plus est, la maîtrise de la demande et l'efficacité énergétique constituent, comme la production d'énergies, une source potentielle importante de développement économique et d'emplois.

Suite page 2

¹ Cf. rapport et avis du CESR Haute-Normandie sur "Les énergies en Haute-Normandie" (2007).

A partir de ces constats, le CESR a élaboré des pistes de réflexions et d'actions autour de deux axes¹ :

■ **La constitution d'un pôle régional des énergies²**, pour améliorer les connaissances par la création d'un observatoire, favoriser la concertation par un débat régional puis la création d'une instance de concertation, animer le secteur des énergies par la mise en place d'une filière d'excellence régionale réunissant les acteurs majeurs pour le territoire, et structurer la recherche et la formation dans le domaine des énergies.

¹ Pour une présentation détaillée de ces pistes, le lecteur se reportera au rapport du CESR sur "Les énergies en Haute-Normandie" : www.cesr-haute-normandie.fr

² Une filière énergie a été créée en Haute-Normandie en septembre 2009.

■ **L'élaboration d'un plan régional des énergies**, devant définir les objectifs et les moyens que les partenaires régionaux entendent mettre en œuvre pour faire de la Haute-Normandie une région leader dans la production d'énergies (électricité, carburants, chaleur, valorisation énergétique des déchets et biogaz) comme dans la maîtrise de la demande et de l'efficacité énergétique (avec l'élaboration d'un schéma territorial des énergies locales et de la maîtrise de l'énergie).

Les arguments avancés par les partisans du projet EPR à PENLY

Un projet s'inscrivant dans la politique énergétique française

Le développement de centrales de type EPR se justifie du fait du nécessaire renouvellement des centrales existantes, des limites des énergies fossiles, et des capacités insuffisantes offertes pour l'instant par les énergies dites renouvelables. Ce choix est aujourd'hui repris par de nombreux pays.

En complément des installations existantes ou à venir, Penly 3 permettra de garantir l'équilibre entre production et consommation d'électricité.

Ce type d'énergie est à la fois propre et peu coûteux. L'énergie nucléaire française est l'une des plus compétitives d'Europe, peu sensible aux fluctuations du marché des matières premières (l'uranium n'intervient qu'à hauteur de 5 % dans le prix du kWh).

Un facteur de développement territorial

Penly 3 constitue un apport économique significatif sur un territoire aujourd'hui en quête d'une nouvelle dynamique. La disponibilité d'une électricité abondante et peu chère est un atout pour attirer des activités économiques nouvelles et développer des secteurs existants.

Le projet de centrale va également avoir un effet d'entraînement sur de grands travaux connexes au projet EPR : infrastructures routières et ferroviaires, raccordement au port de Dieppe, etc.

Une localisation opportune du projet

Le terrain, prévu à l'origine pour 4 unités de production, dispose de la superficie nécessaire pour accueillir ce projet. La situation en bord de mer offre les meilleures conditions de refroidissement possibles. Les infrastructures d'évacuation d'énergie sont suffisantes pour les 3 unités, avec les 2 lignes de 400.000 volts existantes. De plus, la similitude avec le site de Flamanville va permettre de capitaliser l'expérience acquise.

Un projet en faveur de l'emploi et de la formation

Ce projet devrait créer 3.000 emplois sur les 6 années de construction de la centrale et générer 400 emplois directs et indirects durant la période d'exploitation.

Concernant la formation, Penly 3 développerait le niveau de qualification des salariés concernés et permettrait ainsi de renforcer les compétences reconnues de la région en matière d'énergie nucléaire.

L'EPR : une technologie plus performante et plus sûre

Ce nouveau réacteur résulte de 10 années d'échanges technologiques entre la France et l'Allemagne. Il représente une avancée significative par rapport aux générations précédentes : sécurité renforcée, meilleur respect de l'environnement et rendement supérieur (moindre utilisation d'uranium à production d'énergie équivalente).

Les déchets nucléaires sont à 90 % constitués de déchets de faible et moyenne activité à vie courte. De nouvelles dispositions permettront à l'EPR de réduire encore les déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue de 15 à 30 % selon la gestion retenue (choix des matériaux, adjonction de filtres supplémentaires, amélioration des procédés de conditionnement...).

Les arguments avancés par les adversaires du projet EPR à PENLY

Le nucléaire n'est pas la réponse au défi énergétique de demain

S'il est vrai que les réserves des énergies fossiles sont limitées à brève échéance, l'uranium a lui aussi une fin annoncée (70 ans). L'EPR, réacteur dit de troisième génération qui utilise de l'uranium, ne représente donc pas une technologie d'avenir. L'énergie nucléaire représente 15 % de l'énergie totale en France et 6 % dans le monde.

Le nucléaire ne répond pas au problème du réchauffement climatique

Le bilan carbone de la construction d'une centrale nucléaire est négatif. L'étude précise des processus de production de carbone à chaque étape de construction d'une centrale montrerait que des quantités de carbone ont été lâchées dans l'atmosphère (pour fabriquer le béton par exemple). Le nucléaire ne produit pas de gaz à effet de serre quand il fonctionne, mais beaucoup sur l'ensemble de la chaîne de production.

L'électricité produite par le nucléaire est chère

Le faible coût du kWh nucléaire est une apparence. On estime que 450 milliards d'euros ont été investis dans le nucléaire sur les fonds publics depuis 50 ans. Ce sont les consommateurs qui paient, par leurs impôts, les subventions considérables qu'engloutit le nucléaire. Cet argent aurait pu être investi dans les énergies renouvelables, ce qui aurait permis d'éviter un retard considérable de la filière.

Les recherches n'ont pas permis de régler le problème des déchets

Les déchets très polluants empoisonnent la planète. La France a construit l'usine de La Hague et le résultat est l'inverse du but recherché : au lieu de détruire les déchets, on les multiplie, on aggrave leur dangerosité, on les disperse dans la nature et on les envoie à l'étranger. Ces déchets ont encore des périodes de vie de plusieurs milliers d'années. Comment vont-ils évoluer ? Leur stockage sous terre n'a rien réglé. En plus des risques encourus (séismes), on ne fait que reporter le problème sur les générations futures.

L'accident peut arriver

Le risque zéro n'existe pas. Des accidents ont déjà eu lieu dans le monde (Tchernobyl, Three Mile Island, Forsmark...). Dans le cas du nucléaire, les conséquences d'un accident ou d'un acte terroriste sont d'une ampleur démesurée et sont difficilement maîtrisables.

Il y a un problème de gouvernance

La Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en terme de production d'électricité 2009 inclut déjà dans ses projections la construction du second EPR. On nous fait débattre, mais les décisions semblent prises.

Les questions qu'il convient de se poser

Sur les voies et perspectives du nucléaire :

L'EPR est considéré comme un réacteur de troisième génération évolutionnaire, les réacteurs de quatrième génération comme révolutionnaires¹.

- Les perspectives ouvertes par la quatrième génération ne peuvent-elles pas être prises en compte plus rapidement et les générations actuelles prolongées ?

Sur la nécessité de plus de transparence :

- La mise en place d'un système de "diagnostic partagé" du risque d'exploitation ne serait-elle pas nécessaire pour garantir transparence et indépendance ?

Sur la sécurité :

La protection de l'environnement et de la santé publique doit être un objectif majeur de la gestion d'une centrale et des déchets nucléaires, en évitant de faire porter aux générations futures le poids tant environnemental que financier de cette gestion.

- Quelle importance et quelles conséquences des rejets radioactifs pourraient-ils avoir à long terme sur l'environnement ?
- Un système de surveillance, assurant un suivi et une analyse épidémiologique, permettant de mesurer les effets d'une centrale nucléaire et d'un site d'entreposage de déchets radioactifs sur la santé publique, est-il prévu ?

Sur l'emploi et l'économie locale :

Ce projet devrait développer l'économie et créer de nombreux emplois, notamment au niveau local et régional.

- Pourra-t-on donner priorité aux entreprises locales et favoriser le recrutement de travailleurs locaux dans le cadre de la réglementation européenne ?
- Quel sera l'effet d'entraînement réel de ce type de chantier pour un vrai redémarrage de l'économie locale et de la formation professionnelle ?

- Quelle sera la prise en compte des contraintes liées aux développements économiques connexes sur les activités existantes, notamment agricoles ?

- Comment assurer un suivi dosimétrique et sanitaire fiable pour les travailleurs intérimaires ?

- L'EPR de Penly sera-t-il une référence en matière d'exemplarité sociale, source de renommée pour la région ?

Sur le transport de l'électricité et les risques inhérents :

- La répartition géographique des centrales est-elle pertinente au regard des risques et des pertes liés au transport de l'électricité ?

- Quelle assurance peut-on donner à la population sur l'innocuité des lignes à très haute tension ?

Sur la gestion des déchets :

La loi de 2006² sur la gestion des déchets nucléaires a confirmé l'option d'un stockage réversible dans une couche géologique profonde d'argile pour les déchets à haute activité et à vie longue.

- Quelle sera la capacité de cette couche à contenir suffisamment longtemps les radionucléides au travers des différentes barrières avant d'atteindre les écosystèmes ?

Sur la question du démantèlement des centrales :

- Les premières fins de fonctionnement devant intervenir sur la région à partir de 2024, ne serait-il pas nécessaire d'anticiper le développement de compétences régionales ?

- Quelle réponse sera-t-il possible d'apporter à la question logistique ? Ne faut-il pas aider le développement d'entreprises spécialisées sur le territoire ?

¹ La 4^{ème} génération permettrait de multiplier par 100 le rendement du combustible nucléaire et de diviser par 10 ou plus la production des déchets.

² Loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

